

PRISE EN CHARGE HOSPITALIÈRE

FORFAIT HOSPITALIER

Il vous appartient de vérifier les conditions de prise en charge de votre mutuelle :	20,00 €
<ul style="list-style-type: none"> forfait hospitalier durée de prise en charge 	

HOSPITALISATION À TEMPS COMPLET

Prix de journée au 15/03/2022 vu ARS	193.38 €
--------------------------------------	-----------------

HOSPITALISATION À TEMPS PARTIEL

Prix de journée au 15/03/2022 vu ARS	196.25€
--------------------------------------	----------------

ACTES ET CONSULTATIONS EXTERNES (ACE)

<ul style="list-style-type: none"> C 25€ (Consultation) MCG 5€ (Majoration Coordination Généraliste) 	30.00 €
--	----------------

PRESTATIONS HÔTELIÈRES

CHAMBRE INDIVIDUELLE

<ul style="list-style-type: none"> Tarif conventionné mutualité..... Tarif non conventionné..... 	34.00 €	45.00 €
(La perte des clefs ou du badge entraînera une facturation de 10.00 € à votre charge)		

REPAS ACCOMPAGNANT MIDI, SOIR ET WEEK-END :

<ul style="list-style-type: none"> Adulte..... Enfant..... 	11.50 €	5.50 €
(commande au moins 48 heures à l'avance à l'accueil , réservation sous condition de disponibilité, à régler au moment de la réservation, non remboursable)		

TÉLÉVISION

Tarif réduit à compter du 7 ^e jour de location	4.50 € / jour
(la perte de la télécommande entraînera une facturation de 30.00€ à votre charge)	3.00 € / jour à partir du 7^e jour

TÉLÉPHONE

Blocage des appels vers l'extérieur pour toute consommation atteignant 25 €, puis réouverture à l'accueil après paiement.	Ouverture de ligne : 7.00 € + unités consommées (0.32 € l'unité)
---	---

ENVELOPPE PRE-TIMBREE VERTE

1.10 €

Les médecins du centre de réadaptation Les Euménides sont conventionnés secteur 1, **l'établissement ne pratique donc pas de dépassement d'honoraires et applique les tarifs conventionnels.**

Dans le cadre du parcours de soins coordonnés par votre médecin traitant, vous bénéficiez d'un taux de remboursement à 70% dans le cadre d'une consultation et à 80% dans le cadre d'une hospitalisation.

L'application du **tiers payant** grâce à votre carte vitale vous permet de ne pas avancer la partie prise en charge par l'Assurance Maladie.

Le tarif restant à votre charge, après remboursement par l'assurance maladie, constitue le **ticket modérateur**.

Votre complémentaire santé peut prendre en charge tout ou partie de ce montant.

Un badge ou une clef d'accès vous sera remis pour accéder à différents espaces qui vous sont autorisés, sa perte entraînera une **facturation de 10€ à votre charge.**